Un récent article de *Marianne*, en ligne sur Internet le 6 janvier 2022[1], propose un « *Tour d'horizon* » (sic) des pays du monde qui obligent leurs concitoyens à se faire « vacciner » contre le virus SARS-CoV-2. Il évoque ainsi les contraintes, interdictions et sanctions contre les récalcitrants, nouveaux parias du 21e siècle « éclairé ». C'est impressionnant !

Objectivement, il faut dire que le climat de peur généré par une information anxiogène relayée à souhait par nombre de médias « fait monter la mayonnaise » et celle-ci prend bien dans l'immense majorité des populations ! Des gouvernements justifient ces mesures décrites dans l'article et poussent ainsi, au sein même de leurs populations respectives, les uns contre les autres, histoire certainement de se dédouaner de toute responsabilité de leur politique en cas de retournement de situation. On ne peut s'interdire de le penser tant parfois l'homme est capable du pire.

Ayant convaincu une très large partie de leurs concitoyens, ces gouvernements s'appuient aussi sur d'autres relais d'opinion pour parvenir à leurs fins (non sans avoir censuré tous ceux qui émettent des opinions contraires). Ainsi des médecins en viennent même, en manquant à leur devoir élémentaire d'humanité (v. serment d'Hippocrate), à publiquement justifier par une argumentation faussement humaniste, le tri qu'il faudrait faire entre gens « vaccinés », qui ont le droit d'être soignés, et gens non « vaccinés », qui seraient rejetés parce que mettant en danger la vie des « vaccinés » en prenant leur place dans des hôpitaux par ailleurs saturés ! À titre de comparaison, on peut penser que ces mêmes médecins n'auraient sans doute pas une attitude identique envers des terroristes blessés à la suite d'une tuerie contre d'innocentes victimes. Il les soigneraient, bien évidemment. Pourtant on peut logiquement penser que ces adeptes de la « Kalach » recommenceraient à tuer une fois rétablis. Il serait malhonnête de comparer les deux catégories. Les non « vaccinés » : des tueurs ?

Dans le fait de rendre paria tout une partie de la population qui refuse les injonctions gouvernementales pour ne pas se soumettre aux injections répétées à des périodes de plus en plus courtes, on ne peut s'empêcher dans ce contexte de penser au chapitre 13 du *Livre de l'Apocalypse* et particulièrement aux versets 16 et 17 :

« À tous, petits et grands, riches et pauvres, hommes libres et esclaves, elle fait mettre une marque sur la main droite ou sur le front, afin que personne ne puisse acheter ou vendre, s'il ne porte cette marque-là : le nom de la Bête ou le chiffre de

son nom. » (www.aelf.org/bible/Ap/13)

N'est-ce pas ce qui se passe à la lecture de l'article de *Marianne* ? Peut-on considérer que la *« marque sur la main droite ou sur le front »* correspond à cette « vaccination » ? et que celui qui n'est pas vacciné ne peut plus *« acheter ou vendre »* ? Il est tout à fait possible de le croire.

Tout le chapitre dans lequel s'inscrivent ces deux versets montre que, au-delà de la question de la santé, qui focalise toutes les attentions, c'est une bataille de fond qui a lieu dans une lutte entre « Dieu et Diable », entre le Bien et le Mal, dont l'enjeu est l'homme et sa destinée finale : le Ciel ou l'Enfer. Mais c'est par la séduction et par l'apparence d'un mal présenté en bien que le Diable attaque cette fois-ci. Cela nous renvoie au début du *Livre de la Genèse*. C'est astucieux et subtil ! Si le *« séducteur du monde entier »* (*Ap* 12, 9) avait présenté une pomme pourrie à Ève, elle ne l'aurait pas croquée, ni Adam non plus ! (il faut noter que *La Bible* ne dit pas, toutefois, de quel fruit il s'agit…).

Puissiez-vous lire et méditer ce chapitre 13 en entier et, comme le dit le verset 9 : *« Si quelqu'un a des oreilles, qu'il entende »* !

Mahrien

[1] www.marianne.net/societe/sante/cartes-sim-bloquees-permis-retires-ces-sanctions-folles-qui-visent-les-non-vaccines-dans-le-monde